

prochaine, et je serais très heureux si elles le faisaient toutes.

La dépense nécessaire que, probablement, devrait s'imposer chacun des propriétaires de beurreries pour se pourvoir des commodités nécessaires, varie de \$200 à \$400.

M. WALLACE: Quelles sont les conditions requises ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE: Simplement que les compartiments soient suffisamment froids, c'est-à-dire que l'édifice soit convenablement bâti, tels que le sont les édifices ordinaires à compartiments froids.

Il y a un grand nombre de beurreries dont l'installation est pauvre, qui ne sont pas convenablement bâties, ni propres à l'établissement de compartiments froids, et j'exigerais que, pour obtenir l'octroi, les beurreries fussent convenablement installées, en construisant des édifices avec certains murs, et en y gardant de la glace, de manière que la température se tienne à un degré suffisamment bas pour empêcher la détérioration du beurre. Cela exigerait de chaque beurrerie une dépense de \$200 à \$400, selon la nature des travaux à exécuter pour la mettre en bon ordre.

Je me propose d'accorder à toute beurrerie qui adoptera ce système des compartiments froids \$50 à la saison prochaine, \$25 à la saison suivante, et \$25, la troisième année, soit, en tout \$100, pourvu que le parlement vote le crédit nécessaire.

Mon objet, en étendant la subvention à trois années, est d'assurer le maintien convenable du système, et de pousser les propriétaires de beurreries à profiter pleinement de l'octroi, et j'ai aussi pour motif que je m'attends à ce que quelques-uns reculent devant l'entreprise la première année. J'espère, cependant, que les années subséquentes, toutes mériteront la subvention.

J'aimerais à citer les chiffres concernant certaines ventes, depuis deux semaines, de beurre de beurreries des Territoires du Nord-Ouest fonctionnant sous le contrôle du commissaire de l'industrie laitière. Deux beurreries sont sous son contrôle, dont l'une est pourvue de compartiments froids suffisants, et l'autre ne l'est pas. Des ventes ont été faites la même semaine en Angleterre du beurre de ces beurreries, et le produit de celle pourvue de compartiments froids a rapporté deux cents par livre de plus, que le produit de celle qui n'en a point. Voilà un exemple de ce que je considère devoir être le résultat de l'amélioration en question dans toutes les beurreries du pays.

En même temps, je crains que ces beurreries ne puissent guère adopter le système sans être quelque peu aidées, et il est raisonnable qu'elles le soient, vu le fait que nous faisons aujourd'hui les plus grands efforts pour améliorer la réputation de notre beurre sur le marché anglais.

Je possède des chiffres assez complets relativement à cette proposition, mais l'esquisse que j'en ai donnée suffit, je crois, pour démontrer ce que je désire faire.

M. FOSTER: L'honorable ministre n'a pas mentionné les entrepôts intérieurs.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE: Je ne suis pas encore bien sûr d'essayer d'y pourvoir. Je crois absolument nécessaire d'avoir des entrepôts dans les grands centres, surtout aux ports d'expédition.

M. FISHER.

dition. Si nous avons un ample service de transport des centres de production aux ports centraux d'expédition, je ne sais trop dans quelle mesure il nous faudra des entrepôts dans l'intérieur du pays. Il peut se faire que le commerce trouve plus avantageux d'envoyer, des lieux de la production, ses produits aussi rapidement que possible aux grands centres d'expédition. De fait, nous savons que quelques marchands de ces grands centres d'expédition achètent presque tous nos produits de la laiterie, et les gardent jusqu'à ce qu'ils trouvent opportun de les expédier en Angleterre. Tel est le mode actuellement suivi, et je ne suis pas en état de dire si ce mode est ou n'est pas le meilleur; mais s'il est continué, il ne sera pas nécessaire de pourvoir à l'établissement d'entrepôts à compartiments froids dans un grand nombre des différentes parties du pays.

Si nous décidions d'avoir des entrepôts à compartiments froids dans l'intérieur, il serait nécessaire, peut-être, d'accorder certains secours, soit en allouant directement une subvention à ces entrepôts, soit en garantissant l'intérêt d'une partie de l'ensemble des versements de capitaux qu'ils nécessiteraient, et ce, pour un certain nombre d'années durant lesquelles les dépenses en résultant seront fortes et les entrepôts mêmes, peut-être, ne seraient pas utilisés dans une mesure à produire un revenu de ces placements.

Je crois, cependant, que, d'une manière ou d'une autre, il sera nécessaire, immédiatement, à la saison prochaine, d'assurer l'établissement d'entrepôts à compartiments froids aux lieux d'où se font les expéditions par navires transatlantiques. Voilà ce dont je suis convaincu. Et je désire aussi assurer l'établissement de compartiments froids dans les beurreries. Sur ces \$20,000 que je demande, environ \$10,000 seront affectés à ce dernier objet, l'hiver prochain.

M. FOSTER: Pourvu que 200 beurreries acceptent l'offre ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE: En parlant ainsi, je prends seulement la moitié des beurreries dans le pays.

Je m'attends à avoir à dépenser, avant le 1er juillet prochain, deux ou trois mille dollars, en vertu de l'arrangement que je me propose de faire avec les compagnies de chemin de fer. Et je m'attends qu'il faudra \$10,000, relativement aux compartiments froids des beurreries. En outre, nous aurons beaucoup à faire pour le progrès de ce système sur le marché anglais, et ainsi à nous efforcer d'accomplir quelque chose pour détruire le préjugé qui y règne contre nos produits alimentaires de nature périssable, par suite du fait que ces produits y sont arrivés en mauvais état. Je sais que cet état de choses peut exiger beaucoup d'efforts, ainsi que beaucoup—je ne crois pas que le mot "réclame" rende exactement la chose,—mais beaucoup de propagande; et ces efforts peuvent même impliquer l'octroi de certain léger secours à ceux qui peuvent désirer envoyer, à titre d'essai, des chargements de diverses sortes de produits.

Je ne favorise pas beaucoup cette idée; toutefois, il est parfaitement possible qu'elle s'impose à l'encouragement immédiat du commerce. Tel est spécialement le cas pour les œufs. Notre commerce d'œufs, à présent, est comparativement limité à l'Angleterre. Nous envoyons de grandes quantités